

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du :**

**2 avril 2026**

**Date de la convocation :**

27 mars 2026

**Date d'affichage :**

27 mars 2026

**Nombre de membres :**

**En exercice : 23**

**Présents : 22**

**Pouvoirs : 1**

**Votants : 23**

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

**Étaient présents :** Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Pierre LANDARD.

**Étaient absents excusés :** Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Alain TROUESSIN).

Madame Doriane OSINSKI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

**Vu**

- l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- les articles L.5211-6, à L.5211-8 1 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux ;

**Considérant que**

- la commune est membre du Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76), agissant comme autorité organisatrice des services publics de l'énergie, en gérant les réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Le syndicat intervient directement pour réaliser des travaux, comme l'électrification, la rénovation de l'éclairage public ou l'enfouissement des réseaux. Il assure la maîtrise d'ouvrage à la place des communes et apporte une assistance technique en termes d'études et de conseils.

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres à main levée.

La liste des candidats présentée est la suivante :

- pour le poste de délégué titulaire : Laurent DEHAYNIN
- pour le poste de délégué suppléant : Hélène CRAMILLY

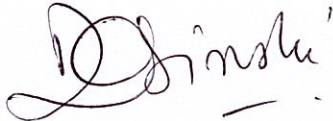
Le conseil municipal accepte, à la majorité dont 5 abstentions, de nommer les 2 candidats proposés en qualité de délégués titulaires et suppléant pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le  
ID : 076-217601921-20260402-20260402\_06DEL-DE

Sont élus :

- Délégué titulaire : Laurent DEHAYNIN
- Délégué suppléant : Hélène CRAMILLY

La Secrétaire de séance  
Doriane OSINSKI



À Criel sur Mer, le 2 avril 2026

Le Maire  
Eric PRUVOST

